

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2021

STRUCTURATION DE LA LOGISTIQUE DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES ET DE PROXIMITE

Calendrier prévisionnel :

Ouverture du 25 février 2021 au 31 mars 2021

Jury de sélection des dossiers mi-avril 2021

I. **Le développement de la logistique des circuits courts alimentaires et de proximité, une ambition normande**

La Région Normandie souhaite encourager les initiatives qui permettront d'optimiser la chaîne logistique des circuits courts alimentaires de proximité. Elle a ainsi consulté des acteurs agricoles et logistiques lors d'une première rencontre régionale dédiée à cette thématique, le 9 octobre 2020 à Rouen.

Les échanges entre participants ont permis de mettre en avant les éléments suivants :

- La question fondamentale du modèle économique ;
- L'importance du travail d'animation ou plutôt d'intermédiation à faire entre les différents acteurs pour faire évoluer les pratiques de chacun ;
- Le sujet réglementation, notamment sous l'angle « transport » de marchandises à préciser ;
- La question de l'offre en produit locaux à renforcer ;
- L'intérêt de pouvoir structurer des plateformes logistiques en entrée de ville, véritable outil de massification et d'éclatement des marchandises ;
- L'enjeu de pouvoir optimiser la ramasse (premier km), finalement plus complexe à organiser que la livraison dernier km ;
- L'enjeu du partage et de l'interopérabilité des données pour optimiser/mutualiser les ramasses (et in fine permettre d'atteindre un modèle économique rentable et une performance environnementale efficiente) ;
- La multiplicité des acteurs et des modèles logistiques qui dépendent des stratégies de commercialisation des producteurs et des attentes clients ;
- L'importance de la mutualisation, notamment par la création de groupements de producteurs.

Souvent perçue comme une simple activité de transport et de stockage, la logistique est avant tout une fonction qui va permettre d'optimiser la production et la distribution d'un bien. Elle s'adapte aux contraintes du producteur et du consommateur. Il faut également reconsidérer le prestataire logistique, non comme un intermédiaire supplémentaire mais comme un apporteur de solutions.

C'est dans ce sens, que cet appel à manifestation d'intérêt vise à inciter les acteurs agricoles, opérateurs logistiques et collectivités à expérimenter et collaborer dans une logique vertueuse

permettant de renforcer l'accès à une alimentation de proximité et l'attractivité du territoire normand.

Cet AMI est ouvert à tout porteur de projet, notamment les agriculteurs ou groupements de producteurs, les associations, les collectivités, les établissements publics, les opérateurs économiques quelle que soit leur taille (transporteurs, coopératives, IAA, grossistes, artisans, grande distribution...), les structures de recherche.

Une attention particulière sera portée aux projets proposant l'un des points suivants :

- Une meilleure interconnaissance entre les acteurs agricoles et les acteurs de la logistique
- Une plus grande connaissance des flux existants et des empreintes carbone
- Une organisation professionnelle de la logistique de l'amont à l'aval de la chaîne alimentaire
- Une meilleure appréhension des coûts logistiques et des aspects réglementaires
- Un modèle économique viable à moyen terme

Exemples d'actions possibles :

- Créations d'équipements
- Valorisation de sites logistiques existants
- Mutualisation/rationalisation des flux
- Création/développement d'outils d'analyse des flux
- Gestion intelligente des livraisons

II. Précisions des termes « logistique » et « circuit court »

La logistique est avant tout une fonction qui englobe la gestion de l'ensemble des flux matériels, informationnels et financiers afin de mieux organiser la production, la gestion des approvisionnements et la distribution d'un produit. En ce sens, la logistique dépasse les simples activités de transport, d'emballage et d'entreposage. Elle intègre par ailleurs une fonction de coordination entre l'ensemble des acteurs d'une chaîne, du producteur au client final.

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'agriculteur et le consommateur. On parle également de **marché local**, si plusieurs intermédiaires sont concernés mais dans un périmètre géographique restreint entre le lieu de production et le lieu de consommation.

III. Objectifs de l'AMI

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif **d'identifier des projets novateurs, ayant un potentiel fort pour le territoire, notamment au travers d'une optimisation de la logistique des circuits courts et de proximité.**

Il s'agit de **favoriser la dynamique régionale sur cette thématique en accompagnant au mieux les porteurs** dont le projet présente des retombées pour le territoire, en fonction des besoins exprimés (financier, recherche de partenaires, implantation, etc.).

Selon l'état d'avancement de votre projet, les moyens d'accompagnements suivants vous seront alors proposés :

- Un accompagnement et l'implication d'une équipe de la Région pour favoriser le développement du projet,
- Une priorisation et un fléchage vers les dispositifs financiers adéquats ainsi qu'un rendez-vous dédié pour faciliter les demandes d'aides.

IV. Modalités d'analyse du dossier de candidature

Les candidatures seront analysées sur la base des critères généraux ci-dessous.

- Intérêt et pertinence du projet
- Projet intégrant plusieurs partenaires dont des acteurs de la logistique
- Effet structurant pour la région et/ou pour le territoire : résultats attendus en termes d'emploi et de développement économique, etc.

Un comité technique composé de techniciens de la Région et de partenaires institutionnels sera chargé d'analyser chaque projet et d'émettre un avis.

Ce comité technique pourra faire appel à des experts et partenaires externes, soumis à des exigences de confidentialité et, dans ce cas, en informera le porteur de projet.

V. Modalités de dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Région Normandie à l'adresse : <https://aides.normandie.fr> et doit être envoyé **au plus tard le 31 mars 2021**.

La Région s'assure que les documents transmis dans le cadre de cet AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise de l'AMI.

Il est conseillé aux porteurs de projets de prendre au préalable contact avec la Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines de la Région (voir coordonnées ci-après) afin d'avoir un échange préparatoire à la constitution du dossier de candidature :

Guillaume LEBON

Chargé de projet circuits courts et filières de proximité

Service valorisation des produits

02 31 06 79 18

guillaume.lebon@normandie.fr